

RENCONTRE DU 8 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité de parents du 8 mars 2022, à 19 h 00, à distance, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
Comité EHDA	Mélissa Larose	
École alternative Freinet de Trois-Rivières		Émilie Lefrançois
École Ami-Joie-et-des-Grès	Marie-France Blais	
École Belle-Vallée	Ménaïk Bleau	
École Cardinal-Roy	Philippe Picard	
École Chavigny	Julie Saulnier	
École Curé-Chamberland	Mélanie Paquette	
École de la Source	Mathieu Roberge	Alexandra Gariépy
École de l'Envolée	Shana Myriam Ravary	
École des Bâtisseurs		Frédéric Masson
École du Bois-Joli	Sarah Bourdages	
École du Versant-de-la-Batiscan	Patricia Bertrand	
École intégrée des Forges	Geneviève Allard	Mathieu Vermot-Desroches
École Laviolette	Catherine Blais	
École le Tremplin		Valérie Délisle
École les Terrasses		Justine Henry
École Louis-de-France	Georges Félix Cantave	
École Marguerite-Bourgeois	Marilyne Houle-Charette	
École Marie-Leneuf	Maria Lira	Mélissa Larose
École Mond'Ami		Lyna Morinville
École Notre-Dame-du-Rosaire	Audrey Allard	
École primaire de Louiseville	David Lafrance	
École primaire de l'Académie-Sportive	Kathleen Dubé	
EPEI – Secteur centre	Cindy Champagne	
EPEI – Secteur-Est	Valérie Lupien	
École Richelieu	Serge Simard	
École Saint-François-d'Assise	Jessica Germain	

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
École Saint-Philippe	Mélissa Jalbert	
École Saint-Pie-X	Catherine Gosselin	
École secondaire des Pionniers	Marie-Ève Francoeur	
École secondaire l'Escale		Marie-Claude Lachance

ABSENCES

Établissement
Académie les Estacades
Collège de l'Horizon
École aux Deux-Étangs
École de la Solidarité
École de musique Jacques-Hétu
École de Pointe-du-Lac
École de Yamachiche-Saint-Léon
École des Champs-et-Marées
École Dollard
École Jacques-Buteux
École Madeleine-De Verchères
École Saint-Paul

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Julie Saulnier, présidente, souhaite la bienvenue à tous les représentants et les remercie de leur présence.

Madame Saulnier souligne la journée des droits des femmes.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Retour de consultation sur le calendrier scolaire 2023-2024

Madame Sophie Houle, directrice des Services éducatifs (avant le 5 avril)

5. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 du Centre de services scolaire – Lancement de consultation
Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale
6. Processus de désignation pour le CA – explication du processus
7. Visite de Lyne (RCPAQ)
8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022
9. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022
10. Mot de la présidente et correspondance
11. Les nouvelles du CCSEHDAA
12. Rapports :
 - 12.1 du trésorier
 - 12.2 d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire
 - 12.3 d'un administrateur du CA du RCPAQ
 - 12.4 de la représentante du comité EHDAA
 - 12.5 du responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>
 - 12.6 d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision d'une décision)
 - 12.7 Comité calendrier
 - 12.8 Comité service de garde
 - 12.9 Comité accueil et intégration
13. Tour de table des représentants
14. Affaires nouvelles :
 - 14.1 Sécurité routière autour des écoles
 - 14.2
 - 14.3
15. Levée de l'assemblée

CP-080322-01 IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-FRANCE BLAIS

Que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. RETOUR DE CONSULTATION SUR LE CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 (AVANT LE 5 AVRIL)

Le retour à madame Sophie Houle, directrice des Services éducatifs, se fera via courriel.

Voici l'avis du comité calendrier :

Le comité est en faveur de la proposition des pédagogiques par secteur sans toucher à la proposition des regroupements d'écoles.

Toutefois, nous voulons porter à l'attention du Centre de services scolaire de faire en sorte que, pour les journées pédagogiques des mois d'avril et mai, il y ait une limite de 3 semaines consécutives de 5 jours complets d'école. Si on garde tel quel proposé dans le

calendrier, les groupes A et B auront 4 semaines consécutives d'école et nous pensons que pour certains élèves ça pourrait être difficile.

De plus, nous avons remarqué que c'est la même chose de la fin mai jusqu'au 21 juin, mais nous pensons que c'est moins grave parce qu'à la mi-juin, le primaire a terminé ses examens et les élèves font des activités/sorties, tandis que le secondaire a des trous à l'horaire à cause des examens.

Voilà la réflexion que nous avons eue lors de notre rencontre, 2 propositions en sont sorties :

- a) déplacer la journée pédagogique du 22 mars quelque part en mai.
- b) déplacer les journées pédagogiques du groupe A et B à la semaine suivante.

CP-080322-02 IL EST PROPOSÉ PAR FRÉDÉRIK MASSON

Que les recommandations du comité calendrier soient transmises à madame Houle telles que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE – LANCEMENT DE CONSULTATION

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, responsable des communications et de la gestion documentaire, présente le plan triennal. Ce plan est une exigence de la Loi sur l'instruction publique. Il sert pour établir l'acte d'établissement de chacune des écoles. Les directions d'écoles auront le plan le 15 mars et ils s'assureront que les informations sont exactes.

L'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que :

« Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement... »

De ce plan, émane l'émission d'un acte d'établissement pour chaque école, centre de formation professionnelle ou centre d'éducation des adultes. Ainsi, la liste des écoles et les renseignements nécessaires à la délivrance des actes d'établissement y sont également exposés, conformément à l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, à savoir :

- Le nom : le nom de l'école
- L'adresse : numéro civique, rue, localité, code postal

- Les immeubles : nom et adresse des immeubles désignés
- L'ordre d'enseignement : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle ou éducation des adultes
- Capacité d'accueil : classes au primaire et groupes au secondaire
- Préviation de la clientèle

Il est demandé aux membres du comité de parents de vérifier les informations relatives à leur école.

Le retour de consultation aura lieu le 6 mai 2022.

S'il y avait des discussions pour des éléments erronés, ce doit être adressé en conseil d'établissement (CÉ) et les changements à faire sont aussi apportés en CÉ.

Le comité de parents peut également intervenir, se prononcer et faire des recommandations.

6. PROCESSUS DE DÉSIGNATION POUR LE CA – EXPLICATION DU PROCESSUS

Le premier conseil d'administration (CA) a été créé en octobre 2020.

Certains mandats viennent à échéance en juin 2022.

La dernière version de l'échéancier a été déposée sur le Teams.

Dates importantes :

- Date limite du découpage des districts : 15 février 2022;
- Date limite pour débiter processus avis de désignation : 15 avril 2022 (22 mars 2022 – le DG transmettra l'avis de désignation et le formulaire de mise en candidature);
- Conditions requises : [Voir le décret](#) (136-2022);
- Date limite de réception des candidatures : 1^{er} mai 2022 (comme c'est un dimanche, ce sera le lundi 2 mai 2022);
- Au fur et à mesure de la réception des candidatures : transmise au membre du comité de parents responsable du processus ou à la présidence;
- 3 mai : séance régulière du comité de parents lors de laquelle il y aura détermination des nouveaux membres parents ;
- Désignation émise par le comité de parents : au plus tard le 1^{er} juin 2022;
- Le deuxième tour doit être fait selon les modalités établies par le comité de parents, mais les parents doivent être désignés avant le 1^{er} juin;
- Le deuxième tour peut être fait sur-le-champ par le comité de parents selon leurs règles de désignation.

La prochaine séance du conseil d'administration sera le 27 avril. Les personnes intéressées peuvent y assister. Communiquer avec sg@csduroy.qc.ca

7. VISITE DE LYNE (RCPAQ)

Règlements à venir :

- Processus de demande de révision de notes (article 96.15 LIP);
- Nouveau bulletin au préscolaire;
- En attente de l'étude par article en CCÉ (Commission de la culture et l'éducation) du PL (projet de loi) sur le protecteur national de l'élève.

Règlement actuellement en consultation :

- Service de garde
 - Règlement sur les services de garde en milieu scolaire.
 - Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées.
 - Modifications aux règles budgétaires : mesures 30010, 30012, 30013, 30015, 30016 et 30017.
 - Deux améliorations – financières et qualité des services offerts :
 - Les principales balises concernant les frais exigés aux parents sont présentées;
 - Les tarifications pour l'utilisation d'une période de garde par jour sont présentées;
 - Les balises en vue de mieux refléter l'évolution et la qualité des services sont présentées.

Retour de consultation : 2 mai 2022.

Vos commentaires sont les bienvenus.

Règlements en attente de publication pour EEV (entrée en vigueur) :

- Modèle et contenu du Rapport annuel du CA
- Modèle et contenu du Rapport annuel du CÉ

Règlements EEV ou EEV prévue :

- Désignation des membres du CA
- Code d'éthique et de déontologie des membres du CA

Règlement en vigueur sur la désignation des parents au conseil d'administration :

- Lors des webinaires sur la désignation des membres du CA, il y a eu des réponses à certaines questions.
- Des précisions ont été demandées au ministère sur l'échéancier et qui est responsable d'une action, car la personne responsable d'une action peut déterminer le délai :
 - Avis de désignation : c'est le Centre de services scolaire qui choisit la date.
 - Un candidat peut envoyer son formulaire au plus tard le 1^{er} mai. C'est le candidat qui décide quand il envoie son formulaire.
 - Chaque candidat est désigné par le comité de parents au plus tard le 1^{er} juin. Le comité de parents peut désigner n'importe quand entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin.
 - Case qui explique les motivations.
 - Le candidat peut ajouter des pièces et l'espace ne devrait pas être restreint.

- Chaque candidat explique pourquoi sa candidature est intéressante et comment il peut servir le CA du centre de service scolaire

Important : lire le code d'éthique et de déontologie avant de poser sa candidature. Le Centre de services scolaire de Laval a joint le code d'éthique au formulaire de mise en candidature.

- Le deuxième tour :

À partir du moment où vous choisissez pour désigner, vous pouvez choisir de voter, vous pourriez tirer au sort. Il s'agit de définir le moyen.

Il appartient au comité de parents de décider comment le deuxième tour se fera. C'est au choix du comité de parents. Le deuxième tour pourrait se faire le même soir que le premier tour. Ce faisant il est beaucoup plus facile de respecter l'échéance du 1^{er} juin.

Le comité de parents doit déterminer le processus.

Questions :

- *Est-ce qu'il faut mettre le processus dans les Règles de régie interne?*

Ça pourrait être dans les Règles de régie interne, mais comme on est bousculé dans le temps, on devrait avoir un processus de désignation qui sera inclus dans les Règles de régie interne à l'avenir.

- *Est-ce qu'un parent désigné au CA du Centre de services scolaire doit continuer de siéger au comité de parents et au conseil d'établissement?*

À la désignation, vous pouvez démissionner du comité de parents et du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement doit combler le poste et le comité de parents également.

- *Un parent qui veut se présenter au CA doit siéger au CP et au CÉ?*

Oui, le parent doit être membre du comité de parents.

Le comité de parents peut désigner un parent d'un autre district.

Le comité de parents doit trouver comment faire pour ne pas obligatoirement envoyer un candidat si celui-ci est le seul.

Le comité de parents peut prévoir une ronde de questions aux candidats.

Rappel sur les services offerts aux parents :

- Accompagnement
- Support stratégique
- Formation obligatoire

Le conseil supérieur de l'éducation cherche des candidatures, si vous êtes intéressés contacter Lyne à : accompagnement@rcpaq.org

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

CP-080322-03 IL EST PROPOSÉ PAR MÉNAÏK BLEAU

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

- **Pièce de théâtre avec le Théâtre Parminou :**

Présenter la pièce à nos parents engagés dans nos différents comités (CP ou CÉ), selon la capacité de l'auditorium de Chavigny.

Le coût pour une représentation tourne autour de 2 000 \$.

On attend un retour de l'école Chavigny pour savoir si l'école peut accueillir ce genre de représentation.

Le budget du comité de parents est suffisant pour se permettre ce type d'activité.

On pourrait sonder l'intérêt des parents via un formulaire en ligne; suite à la réception des réponses d'intérêt, on pourra prendre une décision d'ici le prochain comité de parents.

Un sondage sera transmis à tous les parents.

- **Participation ponctuelle des parents en situation de plan de contingence :**

Dans les faits, si on souhaite s'impliquer comme bénévole, si on fait partie d'un CÉ de cette école il y a des assurances responsabilité. Au niveau de la CNESST, nous n'avons pas la réponse à ce jour.

S'il y a une tâche qui est faite et qu'il y a rémunération, il y a des assurances responsabilité et vous serez couvert par la CNESST.

10. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance.

11. LES NOUVELLES DU CCSEHDAA

Visite pour l'offre de l'Institut des troubles d'apprentissage. Il y a des volets gratuits pour des parents de CP, mais également des capsules gratuites pour les parents du CP. Nous prendrons la prochaine rencontre pour discuter de l'offre de madame Dorion.

Madame Houle a présenté le rapport sur l'intimidation et la violence.

Résolution en lien avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), en lien avec le RCPAQ, nous en discuterons à notre prochaine rencontre.

Compte tenu des contraintes de délestage, il y a eu des coupures de services. Mais on ne veut pas mettre nos élèves avec moins de ressources qu'avant la COVID. Les membres doivent faire un retour au sein des écoles pour s'assurer que les services sont maintenus.

12. RAPPORTS

12.1 du trésorier

- Il n'y a pas eu de réclamation en février.
- Il y a eu des dépenses pour l'achat de nouveaux chèques : 163,41\$
- Le nouveau solde au compte est de : 5 676,03\$

12.2 d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire

- Quelques sujets de décision le 23 février :
 - Entente de partage des infrastructures avec la Ville de Trois-Rivières
 - Politique de gestion du personnel d'encadrement
 - Ajustement des per diem (frais de repas majoré de 5 \$) et remboursement de dépenses de déplacement (0,61 sou/km)
- Plan triennal et PEVR : sujets qui seront amenés au comité de parents.
- Dossiers clés présentés par monsieur Luc Galvani, directeur général du CSSCDR :
 - Baisse des cas de COVID 19;
 - Changement au niveau de l'isolement;
 - Lecteurs de CO₂ en installation;
 - Pas de bris de service dans nos écoles.

12.3 d'un administrateur du CA du RCPAQ

- Dernière rencontre le 24 février dernier.
- Règlement sur la désignation des membres parents au CA et le Règlement sur le code d'éthique des membres du CA sont en vigueur.
- Projet de modification de divers dispositifs pour les services de garde : les commentaires sont attendus au plus tard pour le 1^{er} avril 2022.
- Le RCPAQ a travaillé activement pour éclaircir certains points quant au processus de désignation et certaines questions sont toujours en attente de réponse par le ministère.
- Le RCPAQ cherche deux personnes pour occuper des postes :
 - 1. Adjoint ou adjointe, un peu plus qu'administrative**
 - 2. Conseiller ou conseillère à la gouvernance et au développement organisationnel**

Vous avez reçu l'offre d'emploi via madame Prisca Bombard cette semaine. La date limite pour envoyer son CV est le 14 mars.

12.4 de la responsable du comité EHDA

Aucun.

12.5 du responsable du contenu Web <https://www.facebook.com/cp.csduroy/>

Rien de particulier.

12.6 d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision d'une décision)

- **Comité de transport**

Le nouveau plan de communication a été présenté. Objectif : mieux informer les parents concernant les particularités du transport scolaire régulier et complémentaire.

Les coûts du service de transport seront majorés de 5,30 % pour l'année scolaire 2022-2023

12.7 Comité calendrier

Recommandations données durant cette rencontre.

12.8 Comité service de garde

- Les recommandations ont été envoyées pour ajouter des journées au besoin pour les parents (on passerait de 5 à 8 jours).
- Mentionner d'écrire dans les Règlements généraux combien ça coûterait par année.
- Les recommandations ont été envoyées à Madame Nicol.

12.9 Comité accueil et intégration

Pas encore parti, ce devrait être mis sur pied sous peu.

CP-080322-04 IL EST PROPOSÉ PAR SHANA MYRIAM RAVARY

Que les rapports soient adoptés en blocs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. TOUR DE TABLE DES REPRÉSENTANTS

Bons coups

- Jessica Germain : l'école met sur pied une friperie qui sera tenue par les étudiants en entrepreneuriat. Sera prête sous peu.
- Mélanie Paquette :
 - École Curé-Chamberland : aller à l'école en pyjama, don de 2 \$ pour Opération Enfant soleil.
 - 1 700 \$ amassés à Chavigny, on attend le montant total. Le chèque de cette initiative sera présenté au téléthon Enfant-soleil.
- Cindy Champagne : féliciter les enseignants en RCR. Un malaise cardiaque a été vécu dans les dernières semaines. Ces enseignants ont pu réagir et sauver la vie de cette personne.
- Shana Myriam Ravary : Journées de la persévérance scolaire. Mots d'encouragement dans l'école et ils ont fait un babillard « Je te présente la personne responsable de tes : bonheurs, réussites ». Les enfants se voyaient dans le miroir.
- Valérie Delisle : école le Tremplin : radio étudiante au 103.1.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Sécurité routière autour des écoles :

On aimerait avoir un partage de bonnes pratiques pour accroître la sécurité routière autour de nos écoles.

M. Georges Félix Cantave fait un appel à tous : au niveau de vos écoles, quels sont les enjeux de sécurité routière? Les différents conseils d'établissement doivent se mobiliser pour la sécurité de nos jeunes.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-080322-05 IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE PICARD QUE LA SÉANCE SOIT LEVÉE À 21 H 09.

La prochaine séance se tiendra le 5 avril 2022 à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Présidente



Secrétaire